

**684**

**Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros**  
**Siège social : 128 rue La Boétie – 75008 PARIS**  
**R.C.S. PARIS - SIREN 538 772 807**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

**DU 5 JUIN 2025**

Le cinq juin deux mille vingt-cinq,

Monsieur François Huyghues-Despointes, demeurant Pointe Chaudière, 97280 Le Vauclin,

Propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital de la société 684 (la « **Société** »),

Associé unique de ladite Société,

**A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT.**

En vue de l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2024, la Société va établir des comptes consolidés conformément aux dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce.

Ainsi, afin de se conformer aux exigences de l'article L.821-41 du Code de commerce, la Société est tenue de désigner au moins deux Commissaires aux comptes pour procéder à la mission de certification des comptes.

**CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES.**

1. Nomination du Cabinet ADAM DE MERBITZ en qualité de Commissaire aux comptes
2. Nomination du Cabinet ADG NORMANDIE en qualité de Commissaire aux comptes
3. Pouvoirs en vue des formalités

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associé unique décide de désigner en qualité de Commissaire aux comptes :

Cabinet ADAM DE MERBITZ  
société par actions simplifiée au capital de 127.000 euros  
siège social : 8 rue Andrei Sakharov à Mont-Saint-Aignan (76130)  
immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 479.746.613

Pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le Cabinet ADAM DE MERBITZ a fait savoir par avance qu'il accepte ce mandat et que rien ne s'y oppose.

## DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide de désigner en qualité de Commissaire aux comptes :

ADG NORMANDIE  
société par actions simplifiée au capital de 25.000 euros  
siège social : 11 rue de l'Escarpe à Dieppe (76200)  
immatriculée au RCS de Dieppe sous le numéro 318.477.114

Pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Le Cabinet ADG NORMANDIE a fait savoir par avance qu'il accepte ce mandat et que rien ne s'y oppose.

## TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

\*       \*

\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

DocuSigned by:  
  
DC13DA49EB60496...

---

**François Huyghues-Despointes**